

INFO PÉRIODES DE PAIE

Étapes pour se rendre à l'« Échéancier de traitement des rapports et de calculs de paie » du CSSBE :

- Vous rendre sur le site du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (anciennement CSBE)
- Vous rendre dans la section du personnel
- Dans la bande noire / « La commission » choisir « Ses services administratifs »
- Dans la partie de gauche / « Service des ressources humaines »
- Dans la partie du centre / « Documentation de référence »
- « Échéancier de remise des rapports de rémunération des unités administratives »

Voici un bref résumé des premières périodes de paie pour la période :

# DE PAIE	PÉRIODE COUVERTE PAR LES RAPPORTS RH	DATE DES PÉRIODES DE PAIE	ENCAISSABLE LE (Dépôt)
# 27 (2019-2020)	7 au 16 juin 2020	Du 21 au 30 juin 2020	30 juin 2020
# 1 (2020-2021)	17 au 27 juin 2020	1 ^{er} au 11 juillet 2020	9 juillet 2020
# 2 (2020-2021)	28 juin au 11 juillet 2020	12 au 25 juillet 2020	23 juillet 2020
# 3 (2020-2021)	12 au 25 juillet 2020	26 juillet au 8 août 2020	6 août 2020
# 4 (2020-2021)	26 juillet au 8 août 2020	9 au 22 août 2020	20 août 2020